

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 29 mars 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable

NOR : *TREK1908489A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 29 mars 2019, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019, par arrêté ministériel en date du 11 février 2019, est fixé à 45 postes, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 35 ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 8 ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 2.